

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-4787
OBJET	Recommander au conseil d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance	
No dossier(s) interne(s) :	SG-5000-04, SG-4028-05, SG-4035-02, SG-4038-02, SG-4039-02, SG-4047-03; SG-4048-02, SG-4102-02	
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :	03-Val-des-Arbres 07-Renaud 11-Laval-des-Rapides 13-L'Abord-à-Plouffe 14-Chomedey 21-Sainte-Rose	
Date CE souhaitée :	2024-09-18	
Date CM souhaitée :	2024-10-01	
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2024-07-09	CM-20240709-678	ADOPTION - RAPPORTS FINAUX - COMMISSION DE LA GOUVERNANCE
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib		
APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis		
et résolu à l'unanimité:		
d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance concernant les organismes suivants:		
Complexe Multi-Sports de Laval inc.; La Chambre de commerce et d'industrie de Laval; Théâtre Incliné inc.		
ADOPTÉ		
(SD-2024-3373)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS		
ATTENDU l'entrée en vigueur le 5 octobre 2021 du Règlement L-12852 modifiant le Règlement L-12293 constituant la Commission de la gouvernance qui définit le mandat de la Commission;		
ATTENDU QUE conformément à son plan de travail 2023-2024, la Commission a récemment reçu la reddition de comptes de 8 organismes visés figurant à son plan de travail;		
ATTENDU QUE la Commission dépose aujourd'hui les rapports finaux concernant ces organismes visés après que ceux-ci ont eu l'opportunité de faire connaître leurs commentaires à l'intérieur du délai de 45 jours prévu au Règlement L 12293 et ses modifications.		
IMPACTS MAJEURS		
NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS		
NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE		
NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES		
NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF		
NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-4787
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance concernant les organismes suivants :</p> <p>Équipe Aquatique Unifiée Laval (« EAU Laval »); Alliance Soccer Laval (« AS Laval »); Corporation du Centre du Sablon; Place des aînés de Laval (Axion 50 +); Office du Tourisme de Laval; Regroupement du sport à Laval (« Sports Laval »); Éco-Nature; et Cité de la culture et du sport de Laval.</p>		